



EXCELLENCE COSMETIC
CENTRE DE FORMATIONS ESTHÉTIQUES

PROGRAMME DE FORMATION

AREOLES MAMMAIRES

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne, aucun diplôme n'est exigé.

PRÉ-REQUIS

Être majeur et autorisation parentale pour les mineurs de 16 ans à 18 ans

Il est indispensable d'avoir été formé au maquillage permanent.

Avoir l'attestation de formation Hygiène et Salubrité

DURÉE : 16 heures (2 jours) **HORAIRES** : de 9h00 à 18h00 **EFFECTIF** : de 2 à 6 pers. Max

MODALITES : présentiel, avec remise d'attestation de formation

FINANCEMENT POSSIBLE : OPCO, auto- financement, FAFCEA, Pôle emploi, CPF

Tarif : 1900€

DÉMARCHES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support – Book de formation papier fourni - Travail sur peau
Produit, blouses, aiguilles etc ... fournis pendant la formation.

Échanges dans le groupe

Questionnaire de satisfaction client

Attestation individuelle de formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif de la formation est de permettre aux stagiaires d'acquérir toutes les connaissances et les méthodes lui permettant de réaliser les techniques de reconstruction de l'aréole mammaire.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ÉVALUABLES

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable :

- ✓ D'identifier le besoin de la cliente (*Compétence attestée du référentiel C1*)
- ✓ De préparer son poste de travail et la zone à traiter (*Compétence attestée du référentiel C2*)
- ✓ De pouvoir pigmenter les aréoles mammaires, d'effectuer différentes techniques munies d'un dermographe, connaître les méthodes pour donner du relief et maîtriser la colorimétrie
- ✓ Savoir faire le dessin adapté à la clientèle. (*Compétence attestée du référentiel C3-C4*)
- ✓ Conseiller la clientèle dans le suivi et dans l'entretien de la prestation. (*Compétence attestée du référentiel C8*)

PROGRAMME DE FORMATION

JOUR 1 / Théorie

- Entraînements sur plaque et au maniement des aiguilles
- Le résultat, conseil et tarification
- Conseils marketing et commerciaux
- Évaluation formation.

JOUR 2 / Pratique et rappels

- Questions/réponses
- Entraînements sur plaque
- Cas pratique oraux
- Remise des attestations de formation